

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE JEUDI 30 JANVIER 2025, À 16 H 05,  
À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU  
129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA  
PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE  
SONT PRÉSENTS :**

---

M. Daniel Leboeuf, maire	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

M<sup>me</sup> Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 16 h 05, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**25-01-001-E**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

**25-01-002-E**

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE 2025 –  
AUTORISATION DE PAIEMENT**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le paiement de la facture n° 131 pour un montant de 30 000 \$ relativement à l'adhésion au Regroupement des MRC pour l'année 2025.

**25-01-003-E**

**EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE BUREAU - COMMIS COMPTABLE**

**CONSIDÉRANT** que la candidate remplit les exigences du poste;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Daniel Leboeuf, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC :

- Autorise l'embauche de madame Annie Boucher-Ducas à titre d'agente de bureau – commis comptable sur une base temporaire;
- Que le traitement salarial annuel soit établi selon la politique salariale en vigueur (classe 2, échelon 1) et débutant le 10 février 2025;
- Qu'un contrat soit signé entre les deux parties pour officialiser cet engagement et que les objectifs à atteindre y soient déterminés.

**25-01-004-E****REFONTE DU SITE WEB DE LA MRC – OCTROI DE CONTRAT**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie un contrat à Jolifish pour effectuer la refonte du site web de la MRC, et ce, pour un montant de 16 645 \$, taxes en sus.

**25-01-005-E****DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a pris connaissance de la demande de congé sans solde présentée par monsieur Sébastien Graveline;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC accepte d'accorder à monsieur Sébastien Graveline, technicien en prévention des incendies, un congé sans solde débutant le 10 février et se terminant le 27 juin 2025. Le tout, selon les termes de la politique des conditions de travail de la MRC.

**25-01-006-E****SYSTÈME DE CHAUFFAGE À L'ÉDIFICE DE LA MRC – AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT** que le système de chauffage à l'édifice de la MRC du Rocher-Percé est désuet et en fin de vie;

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont nécessaires dans un court délai;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Daniel Leboeuf, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres pour l'installation d'un système de thermopompes multizone à l'édifice de la MRC.

**25-01-007-E****SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL – ACCEPTATION D'UN PROJET**

Dans le cadre du Programme d'aide financière à l'implantation de services de garde en milieu familial, sur proposition de monsieur Daniel Leboeuf, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le projet ci-dessous décrit:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
01-2025-RSG	Daniel Chapadeau	Implantation d'un nouveau service de garde	1 754 \$	2 339 \$
TOTAL			1 754 \$	2 339 \$

L'acceptation de ce projet est conditionnelle à ce que les promotrices respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du programme.

**25-01-008-E****RADIATION – FERMES MARINES DU QUÉBEC INC.**

**CONSIDÉRANT** qu'en 2012, l'entreprise « Fermes marines du Québec Inc. » a bénéficié d'une aide financière sous forme de prêt FLI pour un montant total de 125 000 \$ pour démarrer ses activités;

**CONSIDÉRANT** que, malheureusement, l'entreprise n'a jamais pu prendre son rythme de croisière et n'a effectué aucun versement sur son prêt;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a reçu un avis de faillite du syndic dans ce dossier en décembre dernier;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'existe plus de moyens raisonnables de récupérer le solde de cette créance de la part de l'entreprise;

**CONSIDÉRANT** qu'une provision pour mauvaise créance a déjà été enregistrée dans les livres comptables de la MRC en 2019 au montant de 125 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** de radier la créance de 125 000 \$ de l'entreprise « Fermes marines du Québec Inc. ».

## **25-01-009-E**

### **PROGRAMME DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ÉTÉ 2025**

**CONSIDÉRANT** le programme de cadets de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 24-10-217-O de la MRC accordant une somme de 10 000 \$ à ce programme;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a eu aucune majoration des coûts pour le programme de cadets depuis 10 ans;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- participe au programme de cadets de la Sûreté du Québec à l'été 2025 en y contribuant pour un montant maximal de 12 800 \$ et autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, et/ou, la directrice générale, madame Christine Roussy, à signer tout document relatif à ladite entente;
- abroge la résolution numéro 24-10-217-O.

### **CORRESPONDANCE**

Aucune

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

## **25-01-010-E**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 16 h 49.

---

Samuel Parisé  
Préfet

---

Christine Roussy  
Directrice générale & Greffière-trésorière